

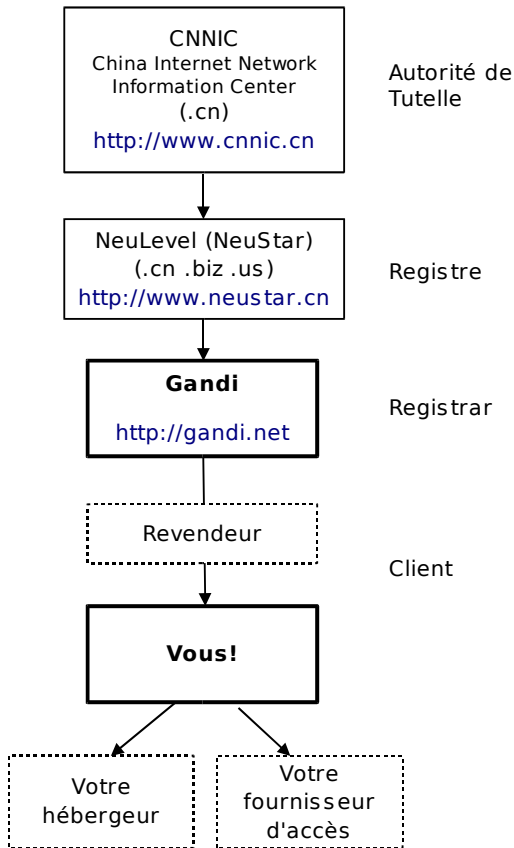
ANNEX .CN – CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .CN

version n°1.0 du 14 mai 2008

En complément des conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .CN supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'adresse suivante : <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .CN.1- Autorité de tutelle et Registre

Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension .CN.



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .CN.2- Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .CN, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et vous vous engagez à vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .CN, définies par la CNNIC, consultables aux adresses suivantes:

- Règles d'enregistrement d'un .CN: <http://www.cnnic.cn/html/Dir/2003/11/27/1522.htm>
- Règlements de la CNNIC: <http://www.cnnic.net.cn/html/Dir/2005/03/24/2861.htm>

En outre, vous vous engagez à:

- respecter la législation et les règlements relatifs à Internet;
- respecter le règlement de la CNNIC : <http://www.cnnic.cn/html/Dir/2005/03/24/2861.htm>
- ainsi que les autres règles édictées par les autorités

gouvernementales (MII Ministère de l'information industrielle), en particulier l'article 27: «Aucun des termes ou contenus suivants ne doivent être utilisés, ni par un organisme ni par un particulier, pour l'enregistrement d'un nom de domaine en .CN:

- 1) Ceux qui sont contre les principes fondamentaux prescrits dans la Constitution [de la République populaire de Chine «RPC»];
- 2) Ceux qui compromettent la sécurité nationale, divulguent des secrets d'État, qui ont pour intention de renverser le gouvernement, ou de perturber l'intégrité de l'État [de la République populaire de Chine];
- 3) Ceux qui portent atteinte à l'honneur national et aux intérêts nationaux [de la République populaire de Chine];
- 4) Ceux qui incitent à l'hostilité ou à la discrimination entre les différentes nationalités, ou à perturber la solidarité nationale [de la République populaire de Chine];
- 5) Ceux qui sont en violation de la politique religieuse d'État [de Chine] ou propagent le culte et la superstition féodale;
- 6) Ceux qui propagent des rumeurs, troublent l'ordre public ou perturbent la stabilité sociale [de la République populaire de Chine];
- 7) Ceux qui propagent de la pornographie, l'obscénité, les jeux de hasard, la violence, l'homicide, la terreur ou incitent aux crimes [en Chine];
- 8) Ceux qui insultent, diffament ou portent atteinte aux droits et intérêts de la personne [en Chine], ou
- 9) Tout autre terme interdit par les lois, règles et règlements administratifs [de la République populaire de Chine]. »

- respecter les Principes et Règles de procédure de règlement des litiges (CNDRP) : [voir la section ci-dessous: CN.5];

- à fournir, des informations identifiantes complètes, exactes et fiables et à les mettre à jour régulièrement;

- nous envoyer les codes et/ou les documents nécessaires pour certaines opérations concernant votre nom de domaine, en particulier, les changements de propriétaire, les destructions ou les demandes de transfert.

Veillez noter que, selon la documentation du registre Neulevel <http://www.neulevel.cn/faqs/index.html>, l'autorité de Tutelle CNNIC a réservé certains noms de domaine. Il s'agit notamment des noms :

- De pays, trois lettres et ISO3166;
- Des organisations et des dirigeants du Gouvernement chinois;
- Qui sont pour la sécurité nationale;
- De Provinces et de Villes;
- Numéros de téléphone spéciaux. (001), etc...
- De toutes les extensions .COM .NET .ORG .BIZ .INFO .NAME. et certains espaces de second niveau (biz.cn,

- kids.cn);
- De Certaines marques reconnues (environ 350);
 - Déposés par l'ONU pour promouvoir la culture internationale, le patrimoine;
 - D'universités et collèges chinois;
 - Des médias comme ceux approuvés par le Bureau National.

Ces contrats vous lient aux règles édictées par le registre du .CN. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles particulières mais sont en complément à ces dernières. Vous reconnaissez avoir pleinement compris et accepté ces conditions sur notre site Web.

Notez que Gandi ne fournit pas:

- de noms de domaine en .CN de moins de 2 lettres
- de noms de domaine en .CN accentués
- l'enregistrement de noms de domaine en .CN de troisième niveau tel que .com.cn, .org.cn, .gov.cn, ...

Article .CN.3- Conditions particulières

Les conditions particulières pour l'extension .CN sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/cn/info>

Article .CN.4- Tarifs

Nos grilles de prix pour les domaines en .CN sont consultables sur notre site web à cette adresse: <https://www.gandi.net/domain/price/detail/cn/>

Article .CN.5- Règlement des litiges

Le Registre CNNIC a mis en place une réglementation spécifique, la «CNDRP», pour résoudre les litiges concernant les noms de domaines en .CN. Les principes et Règles de procédure correspondantes sont disponibles sur les pages suivantes:

- Règlement des litiges (CNDRP): <http://www.cnnic.net.cn/html/Dir/2003/12/12/1977.htm>
- Règles de procédure de la CNDRP: <http://www.cnnic.net.cn/html/Dir/2006/03/15/3655.htm>

Article .CN.6- Transfert

Les règles applicables au transfert d'un nom de domaine en .CN depuis un autre Registrar vers Gandi sont exposées sur le lien suivant:

<http://www.cnnic.net.cn/html/Dir/2003/11/27/1512.htm>

A ce jour, il n'est possible de transférer un nom de domaine en .CN que d'un ou vers un Registrar accrédité

par NeuLevel.

Avant toute demande de transfert, assurez-vous que:

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné, dans le cas contraire, le transfert échouera. Vous trouverez ce code chez votre bureau d'enregistrement actuel via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited;
- Votre domaine n'est pas sur le point d'expirer. Les noms de domaine expirant dans moins de 14 jours ne seront pas autorisés à être transférés. Nous vous conseillons de lancer le transfert au minimum 45 jours avant la date d'expiration;
- Votre domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, votre domaine est automatiquement renouvelé pour une (1) année supplémentaire: une année est ajoutée à sa précédente date d'expiration, à condition que la durée totale d'enregistrement n'excède pas dix (10) ans.

La transfert avec changement de propriétaire (Trade) n'est pas disponible pour les noms de domaine en .CN: il n'est pas possible de modifier le propriétaire d'un nom de domaine lors d'un transfert d'un Registrar vers un autre.

Article .CN.7- Procédure de Destruction

À l'expiration du nom de domaine, nous faisons précéder la procédure de destruction effective de votre nom de domaine d'une période de suspension (Hold) de cinq (05) jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement est possible pendant cette période de 05 jours (Hold).

Après cette période de suspension, le statut du domaine changera en PendingDelete, pour une période de 15 jours.

Il est possible de restaurer un nom de domaine en .CN pendant cette période de 15 jours (PendingDelete). Cette opération est payante, elle n'est pas disponible en ligne. Vous devrez contacter le service clients Gandi.

Toutefois, si vous supprimez votre nom de domaine avant la date d'expiration, en utilisant notre procédure de destruction anticipée, sachez qu'il n'y aura pas de période de PendingDelete. Dans ce cas, le nom de domaine sera disponible pour un nouvel enregistrement dès que le registre CNNIC aura pris en compte votre commande de destruction anticipée.

-Fin de l'annexe .CN-